FICHE DE SÉCURITÉ
ISOMATE-CLR MAX

Section 1 : Identification du mélange et de la société

1.1 Identification du produit

Nom du mélange : ISOMATE-CLR MAX
Type de formulation : VP (Produit diffuseur de vapeur)
Concentration : voir section 3
Matière active : phéromones SCLP
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 5PK3-Q0S1-N001-RTXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : produit phytopharmaceutique à usage professionnel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SUMI AGRO France
251 rue du Faubourg Saint Martin
75010 Paris
France
Tel.: 01 53 67 68 53
Fax: 01 53 67 68 41
Email: celine.barthet@sumiagro.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centres Antipoisons : Paris 01 40 05 48 48

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classement du mélange

2.1.1 Classement selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

GHS 07 - GHS 09

Attention

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 : Provoque une sévère une irritation des yeux.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

2.2 Éléments d'étiquetage



Attention

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 : Provoque une sévère une irritation des yeux.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.
P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 : Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

2.3 Autres dangers

Le produit ne répond pas aux critères de PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII de REACH.
Le produit ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison de leurs propriétés de perturbation endocrinienne, ni n'a été identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon les critères énoncés dans le règlement (UE) 2017/2100 de la Commission et le règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

Le produit contient un coformulant identifié comme substance préoccupante et en cours d'évaluation dans le cadre du programme REACH.

Section 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom	N° CAS	Concentration	Classement selon 1278/2008 (EC)
E,E-8,10-dodecadienol (codlémone)	33956-49-9	86,87 g/kg 139 mg/diffuseur	Irritation cutanée cat. 2- H315. Sensibilisant cutané cat.1-H317. Irritation oculaire, cat 2 - H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, cat 3 : Effets narcotiques - H336 Danger aquatique chronique cat. 2- H411

Dodecanol	112-53-8	13,125 g/kg 21 mg/diffuseur	Irritation cutanée cat. 2- H315. Sensibilisant cutané cat.1-H317. Irritation oculaire, cat 2 - H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, cat 3 : Effets narcotiques - H336 Danger aquatique chronique cat. 2- H411
Tetradecanol	112-72-1	3,125 g/kg 5 mg/diffuseur	Irritation cutanée cat. 2- H315. Sensibilisant cutané cat.1-H317. Irritation oculaire, cat 2 - H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, cat 3 : Effets narcotiques - H336 Danger aquatique chronique cat. 2- H411
Z-11-Tetradecenyl acetate	20711-10-8	86,25 g/kg 138 mg/diffuseur	Danger aquatique chronique cat. 2- H411
Z-9-Tetradecenyl acetate	16725-53-4	17,5 g/kg 28 mg/diffuseur	Danger aquatique chronique cat. 2- H411

Section 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux :

Inhalation : Respirer de l'air frais. En cas de respiration difficile, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la peau : Laver à grande eau avec du savon.

Contact avec les yeux : Laver à grande eau pendant au moins 15 minutes.

Ingestion : Rincer la bouche à l'eau. En cas de symptômes persistants, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisation d'eau, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse. Pour les feux importants, utiliser de l'eau ou une mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés : Des jets trop puissants d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

En conditions confinées, des vapeurs peuvent se dégager dans l'air et provoquer une combustion rapide sous l'action d'une étincelle ou d'une flamme nue.

5.3 Conseils aux pompiers

Vêtements de protection, appareil de protection respiratoire autonome. Collecter les eaux utilisées pour combattre le feu, elles ne doivent pas atteindre le réseau de collecte des eaux usées.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la contamination des eaux. Eponger et placer les matières absorbantes dans un récipient réservé à ce type de déchet.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Le confinement d'un déversement

6.3.2 Le nettoyage d'un déversement

Absorber le liquide avec un matériau type sable, sciure… Les éléments contaminés doivent être éliminés comme indiqué § 13. Assurer une ventilation adéquate.

6.3.3 Information complémentaire

Pas d'information complémentaire.

6.4 Référence à d'autres sections

/

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1 Recommandations

Pour les personnes atteintes de syndrome d'intolérance aux odeurs chimiques (SIOC), le port d'un masque de type A2P3 est recommandé pendant la phase de pose des diffuseurs et lors de la rentrée dans la parcelle.

7.1.2 Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser une ventilation adéquate. Se laver abondamment les mains après manipulation. Garder les containeurs fermés. Eviter les flammes nues, la chaleur et les étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, et éventuelles incompatibilités

Conserver dans les emballages scellés, dans un endroit frais et sec, à l'abri de la chaleur et du soleil. Pour un stockage de longue durée, la température ne doit pas dépasser 5°C.
Ne pas stocker avec des oxydants ou des acides. Tenir éloigné de toute source d'ignition – Garder les containeur fermés. Ne pas fumer. Porter des gants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2.

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Les valeurs limites d'exposition professionnelle

8.1.2 Informations sur les procédures de suivi actuellement recommandées (pour les substances les plus pertinentes au moins)

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Utiliser la ventilation. Cette dernière doit être résistante aux explosions. Une douche d'urgence et un rince-œil doivent être disponibles dans la zone de travail.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Tenir à l'écart de toute nourriture, boisson. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se rincer abondamment les mains après manipulation.

8.2.2.1 Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protections.

8.2.2.2 Protection de la peau

Porter des gants nitriles et un vêtement de protection propre.

8.2.2.3 Protection respiratoire

Ouvrir les sachets à l'extérieur ou en local ventilé. Eviter de rester en atmosphère confinée avec des sachets ouverts, même vides.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
Voir section 7 : Manipulation et stockage
Voir section 13 : Considérations relatives à l'élimination

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (contenu liquide du diffuseur)

a) Aspect : liquide limpide jaune
b) Odeur : ester
c) Seuil olfactif : pas de données
d) pH : pas de données
e) Point de fusion/point de congélation : pas de données
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : pas de données
g) Point d'éclair : 144°C ± 1°C
h) Taux d'évaporation : pas de données
i) Inflammabilité (solide, gaz) : N/A
j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : N/A
k) Pression de vapeur : pas de données
l) Densité de vapeur : pas de données
m) Densité relative : 0.873
n) Solubilité(s) : quasiment insoluble
o) Coefficient de partage n-octanol/eau : pas de données
p) Température d'auto-inflammabilité : pas de données
q) Température de décomposition : pas de données
r) Viscosité : 14.5 ± 0.6 mPa.s à 20°C ; 5.3 ± 0.3 mPa.s à 40°C
s) Propriétés explosives : pas de données
t) Propriétés oxydantes : pas de données

9.2 Autres informations

Pas d'informations supplémentaires

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable sous des conditions de stockage normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable lorsque conservé dans une température ambiante normale (entre 0°C et 40°C). Voir aussi section 7.2.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information spécifique n'est connue.

10.4 Conditions à éviter

Exposition aux oxydants forts, à la chaleur excessive, étincelles ou flamme nue.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information spécifique n'est connue.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dégagement possible d'oxydes de carbone.

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 »

a) Toxicité aiguë (sur le produit technique) :

Voie orale :	DL_{50} > 5000 mg / kg p.c. chez le rat
Voie dermale :	DL_{50} > 2000 mg / kg p.c. chez le rat
Voie inhalatoire :	CL_{50} > 5.26 mg / L d'air chez le rat/4 heures

b) Corrosion cutanée/irritation cutanée : Irritant

c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non irritant

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non sensibilisant

e) Mutagénicité sur les cellules germinales : pas de données

f) Cancérogénicité : pas de donnés

g) Toxicité pour la reproduction : pas de données

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : pas de données

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : pas de données

j) Danger par aspiration : pas de données

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune autre donnée disponible

Section 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Données sur le mélange phéromonal du carpocapse du pommier et poirier (codlémone, 1-dodecanol et 1-tetradecanol) :

Oiseaux :	DL_{50} > 2000 mg/kg p.c.
Poisson :	CE_{50} > 0.53 mg/L
Daphnie :	CE_{50} (48 heures) = 2.8 mg/L
Abeilles :	DL_{50} (oral) > 85 µg/ abeille
	DL_{50} (contact) = 203 µg/ abeille

12.2 Persistance et dégradabilité

Se décompose facilement en dioxyde de carbone et eau. Pas de résidus dans le sol.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance active ne répond pas aux critères de classification comme substance vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement (CE) N° 1 907/2006.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune autre donnée disponible

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement, éviter toute contamination des eaux de surface et des égouts.

Produit: Eliminer via une entreprise spécialisée dans les produits dangereux

Emballage: Ne pas ré-utiliser l'emballage. Eliminer l'emballage vide via une entreprise spécialisée dans les produits dangereux et/ou profiter des collectes organisées par ADIVALOR.

Section 14 : Informations relatives au transport

	Classement ADR	Classement IMDG	Classement IATA
14.1 Numéro ONU	3082	3082	3082
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Phéromones SCLP)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Phéromones SCLP)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Phéromones SCLP)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangereux pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Polluant marin	
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au code IBC	Non applicable au transport routier	Non applicable (pas de transport en vrac)	Non applicable au transport aérien

Section 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code ICPE : 4511

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

Section 16 : Autres informations

N° AMM : 2170785

Phrases H

H315 : Provoque une irritation cutanéeH317 Peut provoquer une allergie cutanée
H319 : Provoque une sévère une irritation des yeux
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets néfastes à long terme

Pour l'opérateur lors de la manipulation des diffuseurs, porter :

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A).
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;

Phéromone pour le contrôle du carpocapse et tordeuses par confusion sexuelle en vergers de pommier, poiriers, cognassiers et nashis. Se conformer aux indications de l'étiquette.

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Version 7 du 01/04/2026

Cette fiche de sécurité est conforme à la Règlement (CE) N° 1907/2006, et Règlement (CE) N°453/2010.

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.
L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Cette fiche n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit pour lesquelles il est seul responsable.